

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU VAR

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU GAPEAU

SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL
DU VENDREDI 3 AVRIL 2015
À PIERREFEU-DU-VAR À 09H00

Date de la convocation : Le 27 mars 2015

Nombre de délégués syndicaux en exercice : 15

Présents : 9

Pouvoirs : 0

Nombre des voix fixé par les statuts du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau : 23

MEMBRES	VOIX
C.C.V.G. (Belgentier, La Farlède, Solliès-Pont, Solliès- Ville, Solliès-Toucas)	5
C.C.V.I. (Méounes les Montrieux)	1
CARNOULES	1
COLLOBRIERES	1
LA CRAU	2
CUERS	1
HYERES	8
PIERREFEU	1
PIGNANS	1
PUGET-VILLE	1
SIGNES	1
TOTAL	23

L'an deux mille quinze et le trois avril à neuf heures, les délégués désignés par les Communes membres, se sont réunis Salle André Malraux à Pierrefeu-du-var sur convocation qui leur a été adressée le vingt-sept mars deux mille quinze par le Président du Syndicat Mixte.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Michel ARMANDI - Commune de Collobrières,
Monsieur Joseph FABRIS - Commune de Signes,
Monsieur Patrick MARTINELLI - Commune de
Pierrefeu-du-var, Madame Isabelle MONFORT -
Commune de Hyères, Monsieur Paul PELLEGRINO -
Commune de Puget-Ville, Monsieur Gérard PUVEREL -
Commune de La Farlède (C.C.V.G.), Madame Catherine
DURAND - Commune de La Crau, Monsieur Roger
ANOT - Commune de Belgentier, Monsieur Thierry
DUPONT - Commune de Solliès-Pont

POUVOIRS : -

SECRETARE DE SEANCE : Monsieur Gérard PUVEREL, à l'unanimité : 19 voix

N°12-2015 APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2014

Après s'être fait présenter le Compte Administratif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer, et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures à l'exception des soldes de l'exercice 2013 puisque le syndicat mixte a été créé le 03 février 2014 et que le premier budget syndical a été voté le 19 juin 2014;

Considérant que les résultats du compte de gestion sont en concordance avec le compte administratif de Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau:

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées sur l'exercice comptable 2014. Le Syndicat mixte ayant été créé le 03 février 2014, son premier budget ayant été voté le 19 juin 2014, l'ensemble des opérations couvre la période du 19 juin 2014 au 31 décembre 2014 y compris celles relatives à la journée complémentaire;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**LE COMITÉ SYNDICAL
LE PRÉSIDENT ENTENDU, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ : 19 VOIX**

DÉCIDE que le compte de gestion du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau dressé pour l'exercice 2014 par le receveur municipal, trésorier de Cuers, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

N°13-2015 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau présente le compte administratif puis quitte la salle au moment du vote du Compte Administratif.

Détermination du résultat de l'exercice :

SECTION FONCTIONNEMENT

<u>TOTAL DEPENSES 2014</u> 50.207,74 €	<u>TOTAL RECETTES 2014</u> 111.094,61 €
---	--

Résultat exercice 2014 =

+60.886,87 €

Solde de clôture 2013 reporté =

Néant (syndicat créé le 03/02/2014)

Résultat au 31/12/2014= + 60.886,87 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

<u>TOTAL DEPENSES 2014</u> 13.730,70 €	<u>TOTAL RECETTES 2014</u> 0 €
---	-----------------------------------

Résultat exercice 2014 = - 13.730,70 €
Solde clôture 2013 reporté = Néant (syndicat créé le 03/02/2014)
Résultat 2014 report à nouveau - 13.730,70 €

Reste à réaliser Recettes = + 12.000,00 €
Reste à réaliser Dépenses = - 35.459,81 €
Résultat au 31/12/2014= - 37.190,51 €

LE COMITÉ SYNDICAL
LE PRÉSIDENT ENTENDU, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ : 18 VOIX
Le Président ne prenant pas part au vote

ADOPTE le compte administratif 2014 du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau, dont la balance générale est arrêtée comme ci-dessus.

N°14-2015 : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2014 SUR L'EXERCICE 2015

Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau rappelle à l'assemblée que les règles de comptabilité prévoient qu'à la clôture de chaque exercice, le résultat soit affecté par délibération du Comité Syndical.

Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau propose l'affectation des résultats comptables comme suit :

INVESTISSEMENT

DÉFICIT d'investissement reporté : - 13.730,70 €

FONCTIONNEMENT

CHARGES	PRODUITS	SOLDE
50.207,74 €	111.094,61 €	+ 60.886,87 €

DÉFICIT ANTÉRIEUR	EXCÉDENT ANTÉRIEUR	SOLDE
NÉANT	NÉANT	NÉANT*

RÉSULTAT TOTAL 60.886,87 €

* syndicat créé le 03/02/2014

Il est demandé d'affecter le résultat de l'exercice 2014 comme suit :

- affectation en réserve R1068 (Investissement) : + 37.190,51 €
- report en fonctionnement (R002) : + 23.696,36 €

**LE COMITÉ SYNDICAL
LE PRÉSIDENT ENTENDU, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ : 19 VOIX**

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation 2014 comme suit :

- affectation en réserve R1068 (Investissement) : + 37.190,51 €
- report en fonctionnement (R002) : + 23.696,36 €

N°15-2015 ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2015

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 1612-1 à L.1612-4;

Vu le débat d'orientation budgétaire organisé le 17 mars 2015;

Compte tenu de la décision de reprise des résultats 2014 ;

Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau soumet au Comité Syndical les propositions de dépenses et de recettes qui constituent le Budget Primitif 2015.

Le budget primitif 2015 est équilibré comme suit en dépenses et en recettes et est présenté dans le document budgétaire annexé à la délibération.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES	374.859,78 €	298.944,51 €	673.804,29 €
RECETTES	374.859,78 €	298.944,51 €	673.804,29 €

**LE COMITÉ SYNDICAL
LE PRÉSIDENT ENTENDU, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ : 19 VOIX**

ADOpte le présent budget primitif 2015 du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau et précise que le vote s'est effectué:

Pour la section d'investissement :

- Au niveau de chaque chapitre, pour un montant qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : **298.944,51 €**

Pour la section de fonctionnement:

- Au niveau de chaque chapitre, pour un montant qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : **374.859,78 €**

**N° 16-2015 DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU RHONE
MEDITERRANEE POUR L'ELABORATION DU SAGE DU BV DU GAPEAU : DE
L'ETAT DES LIEUX AU CHOIX DE LA STRATEGIE**

L'agence de l'eau apporte des aides financières pour la préservation de la ressource en eau, l'amélioration de sa qualité, la lutte contre la pollution ou l'entretien des milieux aquatiques aux collectivités.

Le S.A.G.E. (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) du Bassin Versant du Gapeau a été identifié dans le S.D.A.G.E. Rhône Méditerranée 2010 – 2015 comme nécessaire pour atteindre les objectifs de la Directive Cadre de l'Eau (disposition 4-04, carte 4B). L'élaboration du S.A.G.E. passe par les phases suivantes : Etat des lieux, diagnostic, scénarii tendanciels, choix de la stratégie.

Le montant de l'opération est estimé à 150 000 € T.T.C.

**LE COMITÉ SYNDICAL
LE PRÉSIDENT ENTENDU, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ : 19 VOIX**

SOLLICITE l'aide la plus importante possible afin de mener à bien ce projet.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document en lien avec cette demande.

**N°17-2015 : LANCEMENT D'UN PAPI D'INTENTION BASSIN VERSANT DU
GAPEAU**

VU l'arrêté du 3 février 2014 portant création du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau

VU l'article 2 de l'arrêté du 3 février 2014 précisant « dans le cadre du S.A.G.E. du bassin versant du Gapeau, que le Syndicat a pour vocation (...) la gestion et la prévention du risque inondation

VU la circulaire du 12 mai 2011 relative à la labellisation et au suivi des projets PAPI 2011 et opération de restauration des endiguements PSR

Le Syndicat Mixte est la structure porteuse du S.A.G.E. du bassin versant du Gapeau.

Le S.A.G.E. est en cours d'élaboration. La gestion et la prévention du risque inondation est un enjeu majeur du bassin versant.

Le P.A.P.I. d'intention s'inscrit dans le volet inondation du S.A.G.E du bassin versant du Gapeau.

Le P.A.P.I. d'intention étant le programme d'études préalables et nécessaires à l'élaboration du P.A.P.I. complet, programme de travaux.

Dans l'optique de prévenir du risque inondation, une étude pour la définition d'une stratégie de réduction de l'aléa inondation et la détermination des zones d'expansion des crues est en cours. L'élaboration d'un modèle hydrologique est compris dans cette étude.

Cette étude permettra d'alimenter le dossier de labellisation du P.A.P.I. d'intention sur les axes 5, 6 et 7.

LE COMITÉ SYNDICAL
LE PRÉSIDENT ENTENDU, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ : 19 VOIX

DECIDE D'ELABORER le P.A.P.I. d'intention en réponse au volet inondation du S.A.G.E.

CHARGE Monsieur le Président d'entreprendre toute démarche, notamment auprès de Monsieur le Préfet Coordonnateur de Bassin, et d'établir tout contact en vue de la mise en œuvre de cette décision.

Le compte-rendu de la séance du 17 février 2014 est validé par le comité syndical.

Monsieur Patrick Martinelli rappelle l'importance des enjeux du bassin versant du Gapeau. Il fait le bilan de l'année 2014 et salue le travail réalisé jusqu'à présent. Il rappelle la nécessité de réaliser des études complémentaires préalables aux travaux. Il met l'accent sur les difficultés de réalisation (retards en lien avec les délais administratifs, etc.). Il est conscient que la majeure partie de la population attend des travaux.

Madame Isabelle Monfort appuie les propos de Monsieur Martinelli.

Monsieur Gérard Puverel ajoute que la présence d'un chargé de mission permet d'avoir une ligne de conduite pour aboutir à un résultat.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10h00

Fait à Pierrefeu-du-var, le

Le Président,

Patrick MARTINELLI

